

Aurignac, le 15 octobre 2014

**Objet : Conseil Communautaire du 22 octobre 2014.**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le prochain Conseil Communautaire se tiendra le **mercredi 22 octobre à 20 h 30.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Procédure de dégâts d'orages Aulon / Cassagnabère-Tournas – délibération ;
- Transfert de charges : modification de la dotation de compensation de la commune d'Aurignac (remboursement prêt musée) – délibération ;
- Demandes de subventions DRAC – délibérations ;
- Modification de la convention d'affermage de la piscine – délibération ;
- Désignation des délégués à l'Office de Tourisme – délibération ;
- Présentation des services scolaires et périscolaires,
- Recrutement,
- SIAH,
- Commune nouvelle,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



**Terres  
D'AURIGNAC**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jean-Luc GUILHOT

**De:** Communauté de communes du canton d'Aurignac <cc.aurignac@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 21 octobre 2014 10:49  
**À:** Alain PASSAMENT; BABO Sylvie; BELLAN Anne-Marie; Bernard GABAS; BERTRAND Philippe;  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
**Objet:** AG du 22 octobre

Bonjour,

Nous souhaitons rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Ouverture de poste,
- Modification tarification chapiteau,
- SIAH.

Cordialement,

Nicole DORO-BARRERE  
DGS de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac  
Quartier Saint-Joseph - BP 16 - 31420 Aurignac  
Tél : 05-61-98-73-40 Fax : 05-61-98-72-54 Mail : cc.aurignac@orange.fr

**De:** Communauté de communes du canton d'Aurignac <cc.aurignac@wanadoo.fr>

**Envoyé:** mardi 21 octobre 2014 12:30

**À:** [Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]  
[Redacted]

**Objet:** AG du 22 octobre

(Re) Bonjour,

Une nouvelle délibération sera présentée mercredi soir (le courrier est arrivé ce matin) :

- Achat de la parcelle attenante à l'abri préhistorique.

Cordialement,

Nicole DORO-BARRERE  
DGS de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac  
Quartier Saint-Joseph - BP 16 - 31420 Aurignac  
Tél : 05-61-98-73-40 Fax : 05-61-98-72-54 Mail : cc.aurignac@orange.fr

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2014

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego (procuration de Philippe Bertrand) Régine Boulp (procuration de Laurence Darnise) Marie-Hélène Fleurigeon (procuration de Bernard Gabas) Nicole Samouillan (procuration de Jean-Marc Viguié)
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Cassagnabère Tournas :</u>	Gérard Loiseau
<u>Cazeneuve- Montaut :</u>	Marjorie Longuetaud (délégué suppléant)
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	Jean-Claude Lajous (délégué suppléant)
<u>Latoue :</u>	Raymonde Ferrère (procuration de Jacques Féraut)
<u>Montoulieu Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents : 23  
Représentés (procuration) : 5  
Excusés : 0  
Absents : 2  
  
Total : 30

Monsieur Jean-Claude LASSERRE est nommé secrétaire de séance.

Madame Joëlle Arches (Directrice du musée-forum), Monsieur Arnaud Brana (Directeur ALAE) et Madame Lucie Velten (coordonnatrice ALAE) sont également présents.

### **I. Musée-forum de l'aurignacien :**

Joëlle Arches présente à l'Assemblée 2 projets relatifs au musée, soutenu par la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de Midi-Pyrénées.

Le premier projet est celui d'une commande artistique pour la réalisation de l'embellissement d'un mur extérieur du musée que la DRAC se propose de subventionner à hauteur de 15 000 €.

Le second projet (nommé « abri ma cabane ») est d'orientation pédagogique et proposera des actions de médiation, d'éducation artistique et culturelle en faveur du territoire. Il sera également subventionné par la DRAC à hauteur de 15 000 €.

*Les deux délibérations visant à acter les subventions de la DRAC sont adoptées à l'unanimité.*

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que l'inauguration officielle du musée aura lieu le 18 avril 2015.

Il informe également que, dans le cadre d'un projet d'aménagement visant à la mise en valeur de l'abri préhistorique, un accord a été passé avec Manuel Rièrre, propriétaire de la parcelle située en contre-bas de l'abri pour l'achat de cette dernière par la CCTA. Un prix de 5000 € a été proposé au propriétaire, qui l'a accepté.

*La délibération actant l'achat de la parcelle de Manuel Rièrre pour un montant de 5000 € est validée à l'unanimité.*

Monsieur Thomas Faure se demande comment le musée-forum de l'aurignacien va pouvoir trouver sa place dans l'univers des musées de la préhistoire de Midi-Pyrénées.

Joëlle Arches lui répond qu'Aurignac est un site éponyme, ce qui confère un poids certain. Elle précise que ce musée est très attendu par le monde scientifique.

Patrick Boube l'interroge sur l'emplacement de l'œuvre d'art qui va être commandée. Joëlle Arches lui répond qu'il est prévu une mise en valeur de la façade du musée (sculpture ou peinture) dans le cadre d'un appel à projet à venir. Elle précise que les prêts d'œuvres sont tous renouvelables par tacite reconduction et gracieux (ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays).

Monsieur Fitté demande s'il est envisagé de refaire des fouilles sur le site de l'abri.

Joëlle Arches lui répond que la réalisation de fouilles est très onéreuse et que cela nécessite en outre la mise en place de programmes de recherches, ce qui est assez complexe. Par conséquent, à ce jour, la fouille du site n'est pas à l'ordre du jour.

## II. ALAE/ALSH :

Présentation par Arnaud Brana.

Il met l'accent sur le fait que le périscolaire, contrairement à la simple garderie, est indissociable de l'élaboration d'un projet pédagogique.

Il précise que la partie « CAF » est rattachée au cadre financier et la partie « DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) au cadre règlementaire.

Chaque année, la CAF finance le service autour d'une action et d'un projet pédagogique.

Monsieur Brana expose la situation des ALAE avant et après la mutualisation.

En 2015, il y aura un contrat unique (CEJ) sur l'ensemble du territoire de la CCTA.

Il faut noter que les agents de ce service ont des axes de formation de plus en plus professionnels.

Monsieur Losego rappelle que l'un des objectifs principaux de la mutualisation était de mettre en place une politique cantonale avec un financement cantonal et une meilleure formation du personnel, notamment au niveau du travail en équipe.

Madame Velten fait le point sur l'ALSH (vacances et mercredi). Concernant les mercredis, l'ALSH se déroule à Alan et mobilise un directeur et trois agents. Concernant les vacances scolaires (petites vacances et mois de juillet) et à compter du mois de septembre, c'est Aurignac qui accueille l'ALSH avec un directeur et deux agents.

Il est précisé que la CAF subventionne en fonction du quotient familial (moins il est élevée, plus elle subventionne).

Le tableau des fréquentations est distribué aux élus.

Le budget s'élève à 367 260 €, dont 90 % correspondent aux salaires des agents (presque 40% de la masse salariale de la CCTA). La participation des familles correspond à 5%.

Monsieur Losego rappelle qu'à la mutualisation des ALAE, les agents ont eu le choix de leur employeur.

Monsieur de Galard fait remarquer que Saint-André, qui ne fait partie d'aucun RPI est aujourd'hui menacé malgré les investissements qui ont été faits par la mairie pour l'école car ses effectifs sont en baisse.

Monsieur Losego réaffirme la volonté politique de l'ensemble des élus de maintenir les écoles sur l'ensemble du territoire. Les règles fixées en 2008/2009 ont permis de supprimer la concurrence entre les écoles et de maintenir un équilibre raisonnable.

Il rajoute que, dans les mois et les années à venir, il s'agira de mener une réflexion sur la partie ALSH, qui est très différente de la partie ALAE.

Monsieur Boube demande pourquoi seule la commune d'Aurignac a remboursé les fonds d'amorçage à la CCTA.

Monsieur Losego lui répond que le Trésor Public refuse le reversement automatique des communes à la CCTA. Ces dernières doivent délibérer pour valider le reversement. Il y a, à ce titre, une différence de vision entre l'Etat qui dit que la CCTA est bien compétente et le Trésor Public qui estime que cela reste du domaine scolaire, donc communal.

Monsieur Boube fait remarquer que les subventions promises (fonds d'amorçage) en 2015 ne seront visiblement pas versées.

Monsieur Lajous demande si l'on a vraiment comparé le coût avant et après mutualisation des ALAE.

### **III. Dégâts d'orages Aulon / Cassagnabère-Tournas :**

Monsieur Cheylat présente le dossier par commune :

Concernant Aulon, 3 voies sont concernées (1 voie communale et 2 chemins ruraux), pour un montant total de 9 516,80 €.

Concernant Cassagnabère-Tournas, 14 voies sont concernées (3 voies communales et 11 chemins ruraux) pour un montant total de 26 705,30 €.

Il est proposé de délibérer pour demander une subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **IV. Chapiteaux :**

Monsieur Cheylat expose que le coût actuel du montage et démontage des chapiteaux pèse lourdement sur le budget de la CCTA. Si l'on voulait que cela ne coûte rien, il faudrait facturer un prix de 11 €/m<sup>2</sup> aux communes, ce qui n'est évidemment pas envisageable.

Néanmoins, afin de faire des économies, il propose une alternative :

- Soit porter le tarif de 3 € à 4,50 €/m<sup>2</sup>,

- Soit demander à la commune où l'on monte le chapiteau de fournir deux personnes pour aider au montage : sachant que 4 personnes sont nécessaires, cela fait économiser 2 agents des services techniques.

Le gain est estimé entre 15 000 € et 20 000 € sur une année.

Monsieur Losego précise que les personnes aidant au montage/démontage des chapiteaux doivent être assurées (s'il s'agit de membres d'une association, c'est l'assurance responsabilité civile de l'association qui couvrira).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **V. Transfert de charges :**

Monsieur le président rappelle à l'Assemblée que le montant de la dotation de compensation reversée à la commune d'Aurignac s'élève à 107 141 €.

A ce jour, ce montant est écrêté du montant du salaire de Nathalie Rouquerol (35 000 €). Il s'agit aujourd'hui de délibérer afin de écrêter également du montant de l'annuité du prêt du musée puisque ce dernier est supporté pour moitié par la CCTA et pour moitié par la commune d'Aurignac.

Le montant de l'annuité que devra verser la commune d'Aurignac est de 16 226,09 pour l'année 2014 et de 17 398,74 pour les années suivantes.

Le montant de la dotation de compensation que devra verser la CCTA à la commune d'Aurignac sera donc de 55 914,91 € en 2014 (107 141 - 35 000 - 16 226,09) et de 54 742,26 € (107 141 - 35 000 - 17 398,74) pour les années suivantes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*



## **VI. Modification de la convention d'affermage de la piscine :**

Monsieur le Président fait état du sinistre de dégâts des eaux qui est survenu à la piscine suite à l'orage dans la nuit du 22 au 23 juin suite auquel la piscine a dû être fermée 7 jours durant pour effectuer les travaux de réparation.

Il rappelle que le montant de la convention d'affermage due par le gérant s'élève à 12 500 €. Si l'on enlève les 7 jours durant lesquels la piscine n'a pu être exploitée par ce dernier, la perte se chiffre à hauteur de 1 500 €.

Il est donc proposé de réduire le montant de la convention de 1 500 € pour la porter à 11 000 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. Délégués à l'Office de Tourisme des Terres d'Aurignac :**

Monsieur Sors expose à l'Assemblée que la commission Tourisme, réunie le 04 juin dernier, a désigné Jean-Luc Soudais, Philippe Bertrand et Jean-Michel Losego comme délégués de la CCTA à l'OTTA. Quant aux personnes qualifiées, il s'agit d'Henri de Lassus et de Marius Cistac.

Monsieur Fitte s'insurge totalement contre ce principe de désignation qu'il juge arbitraire et pensait que c'était Thomas Faure qui était en charge du tourisme à la CCTA.

Monsieur le président lui répond que Thomas Faure est vice-président de la CCTA en charge de la communication, ce qui n'est pas la même chose.

Il rappelle l'élection des 6 vice-présidents et leurs attributions :

- Jacques Féraut, finances ;
- Jean-Michel Losego : petite enfance/jeunesse ;
- Michel Chrétien : grands travaux ;
- Hervé Cheylat : voirie ;
- Philippe Lagrange : environnement/déchets.
- Thomas Faure : communication.

Il rappelle également que Monsieur Sors a été nommé par arrêté conseiller communautaire délégué au tourisme.

*La délibération actant les membres de la CCTA délégués à l'OTTA est approuvée à l'unanimité.*

## **VIII. Avancement de grade :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un agent a pu bénéficier d'un avancement de grade, validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion le 16 octobre dernier. Cet agent pourra être nommé adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. SIAH :**

Monsieur le président informe l'Assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCTA sera compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Il devient donc nécessaire de dissoudre le SIAH afin que la CCTA se substitue à lui et prenne la compétence.

Pour cela, les services de l'Etat demandent une délibération conjointe de la CCTA et des communes membres.

Monsieur Lajous informe avoir provoqué une rencontre entre le SIAH et l'Agence de l'Eau le 22 septembre dernier, le but étant de dialoguer afin de ne pas se retrouver avec des agriculteurs en opposition avec les collectivités.

Monsieur de Galard confirme que la communication devient de plus en plus difficile avec les agriculteurs. Il s'agit de leur faire passer un message clair et compréhensible.

La nouvelle entité sera portée par un Syndicat Mixte.

Monsieur Boube se réjouit de voir un organisme qui ait une vision globale des cours d'eau, le Syndicat Mixte étant, de toute façon, sous la tutelle de l'Agence de l'Eau. Pour autant, les méthodes seront complètement différentes. Le SIAH s'est longtemps substitué aux riverains....

Le problème qui le préoccupe est le classement de 16 communes sur 19 en zone vulnérable. Il ne faudrait pas que les agriculteurs subissent une double peine.

Monsieur Loiseau est d'avis qu'il faut anticiper. Plusieurs arbres menacent de tomber. N'est-il pas possible de les couper ?

Monsieur le Président lui répond que le SIAH ne peut le faire sans l'accord de l'Agence de l'Eau. Par contre, le propriétaire, lui, peut le faire.

Monsieur Fitte trouve que cela ne va pas dans le bon sens.

*La délibération actant la dissolution du SIAH est validée à l'unanimité.*

## **X. Recrutement :**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une personne est en cours de recrutement pour assurer le secrétariat des services techniques et une partie de la comptabilité / RH.

Madame Rey rappelle que Monsieur Macina avait été recruté pour la comptabilité des services techniques.

Monsieur le Président lui répond que Monsieur Macina est de plus en plus sollicité pour des actions liées au dépannage informatique (mairies, écoles, OTTA, musée....) et qu'il ne peut plus se consacrer au secrétariat des services techniques de manière régulière.

Au demeurant, la comptabilité de la CCTA n'est à ce jour assurée que par une personne, ce qui pose un problème en cas de congés ou de maladie.

## **XI. Journée d'information sur la commune nouvelle :**

Monsieur le Président rappelle que, le 05 décembre, la CCTA organise une journée d'information sur la commune nouvelle, en partenariat avec l'AMF, Mairie Conseils et

l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne et à destination de tous les conseils municipaux du canton.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Taxe d'aménagement :**

Si l'on veut modifier le taux (actuellement 5%, il faut délibérer avant le 30/11/2014. La commission se réunit mercredi soir à 20 h 30 afin de réfléchir à la question et de proposer des pistes au conseil communautaire. Elle se compose de Messieurs Loubeyre, Faure (Thomas), Loiseau, Boube, Chrétien, Féraut, de Galard, Losego et Lajous.

### **Conférence des Maires :**

Madame Rey s'étonne qu'il n'y ait plus de Conférence de Maires avant les AG. Monsieur de Galard demande expressément qu'un maire puisse se faire remplacer par un adjoint s'il ne peut être présent.

### **PLU intercommunal :**

Monsieur le Président fait état de la rencontre du 07 novembre avec la DDT. Citadia maintient une volonté de proposer 65 hectares à la constructibilité mais l'Etat en a proposé 32.... Cette rencontre a été provoquée pour tenter d'infléchir la position de l'Etat. Il faut garder à l'esprit l'échec du 1<sup>er</sup> PLUI et ne pas recommencer les mêmes erreurs, même si la volonté des élus doit rester primordiale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00.**

\*\*\*\*\*